

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL

SEANCE DU JEUDI 21 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

<u>Etaient présents</u>: Dominique TURPIN, Thierry LABARTHE, Marilisa TEIXEIRA, Isabelle BUKI, Benjamin CARRE, Nicolas VOGEL, Antoine FOURNIER, Yann ROMITI, Nathalie BAUDET, Jérémy LEFEBVRE, Philippe OLLIVON, Micheline VOINIER, Hélène MAHAUT

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Pouvoirs: Claire ALVES à Yann ROMITI

Absent: France BOURBON

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

- Instauration du règlement du conseil municipal
- Avis du conseil municipal sur le projet de pacte de gouvernance entre la Communauté Urbaine et ses communes membres
- Modification du règlement intérieur ALSH
- Demande de subvention dans le cadre du plan de relance
- Demande de subvention, appel à projets FIPD sécurisation des établissements scolaires

Informations

Le compte rendu du dernier conseil municipal est validé à l'unanimité

L'INSEE nous a transmis la population légale au 01/01/2021 qui s'établit à 1056 habitants

Le conseil municipal présente toutes ses condoléances aux familles suite aux décès de Monsieur GRANDY André survenu le 26/11/2020, de Madame LELAIDIER Andrée survenu le 25/12/2020 et de Monsieur ABELLO Roger survenu le 29/12/2020.

Monsieur le maire félicite le CCAS pour l'opération galettes et tous ceux qui y ont participé.

Monsieur le maire remercie aussi l'équipe communication pour la vidéo réalisée à l'occasion des vœux du maire à la population.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, les décisions prises en vertu de l'article L 212-2 du code général des collectivités territoriales et de la délégation accordée par délibération du 23/05/2020 :

- DCS 2021-1 de revalorisation des loyers
- DCS 2021-2 de revalorisation des loyers

1 Instauration du règlement du conseil municipal DLB 2021/1

L'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur.

Vu le projet de règlement intérieur présenté par Monsieur le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de règlement intérieur

2 Avis du conseil municipal sur le projet de pacte de gouvernance entre la Communauté Urbaine et ses communes membres DLB 2021/2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2,

Vu la délibération du 17 juillet 2020 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, portant sur l'approbation du principe de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance communautaire entre la Communauté urbaine et ses communes membres,

Considérant, conformément à l'article L. 5211-11-2 du CGCT, qu'en vue de l'adoption du Pacte de gouvernance par le Conseil communautaire, un avis des conseils municipaux des communes membres doit être sollicité et rendu dans un délai de deux mois après sa transmission,

Considérant que la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, en date du 16 décembre 2020, a transmis le projet de Pacte de gouvernance à ses 73 communes membres,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, a l'unanimité

DECIDE:

- D'émettre un avis FAVORABLE au projet de Pacte de gouvernance tel que transmis en date du 16 décembre 2020 ;
- De notifier la présente délibération à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

3 Modification du règlement intérieur ALSH DLB 2021/3

Monsieur LABARTHE, adjoint aux affaires scolaires, propose de modifier le règlement intérieur d'accueil de loisirs sur les points suivants :

- Délai d'inscription de 5 jours au lieu de 10 pour la garderie et le mercredi
- Capacité d'accueil de la garderie à ajuster à la demande et à la capacité des locaux soit 50 places au total (24 maternelles / 26 primaires)

Vu l'exposé de Monsieur LABARTHE, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les modifications au règlement intérieur ALSH

4 Demande de subvention dans le cadre du plan de relance

Cette demande est reportée à un prochain conseil municipal. Pour le moment, seule une lettre d'intention est demandée à ce stade concernant les opérations que nous envisageons et qui seraient susceptibles d'être éligible à ce dispositif. Celle-ci sera adressée en préfecture avant le 25 janvier 2021.

5 Demande de subvention, appels à projets FIPD, sécurisation des établissements scolaires DLB 2021/4

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la sécurisation de l'école Pasteur et après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Après en avoir délibéré, A l'unanimité :

ADOPTE, l'avant-projet des travaux de sécurisation de l'école Pasteur pour un montant de 50 000.00 euros HT soit 60 000.00 euros TTC.

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du FIPD,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- Subvention FIPD 80 %: 40 000 euros HT
- Part HT à la charge de la commune 20% : 10 000 euros HT

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021,

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

La séance est levée à 23H15



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL

SEANCE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

<u>Etaient présents</u>: Dominique TURPIN, Thierry LABARTHE, Marilisa TEIXEIRA, Isabelle BUKI, Benjamin CARRE, Nicolas VOGEL, Antoine FOURNIER, Yann ROMITI, Nathalie BAUDET, Jérémy LEFEBVRE, Philippe OLLIVON, Micheline VOINIER, Hélène MAHAUT

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Pouvoirs: Claire ALVES à Yann ROMITI

Absent: France BOURBON

Formant la majorité des membres en exercice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement